



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Convention OZEA avec la CCI  
Nice Côte d'Azur

Décision n° 16 04 39

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Étaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Bernard Martinez, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

Absents excusés : Messieurs Cyril Piazza, Michel Lottier, Mesdames Edith Lonchamp, Evelyne Laborde, Béatrice Ellul.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Le président indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Cote d'Azur (CCI) a mis en place un Observatoire des Zones et Espaces d'Activités (OZEA), en tant qu'outil de promotion du foncier disponible à partir du recensement des zones d'activités existantes, des espaces dédiés aux activités économiques ou potentiellement disponibles, des projets de développement.

Dans ce cadre, la CCI souhaite pouvoir conventionner avec la CCPP afin que le pays des Paillons puisse bénéficier de cet outil dans une démarche partenariale qui permettra :

- de partager une connaissance commune et actualisée des zones d'activités et du foncier économique disponible,
- de sensibiliser les différents acteurs du territoire sur la nécessité de mobiliser du foncier à vocation économique,
- de communiquer sur l'évolution du foncier d'activités,
- de mettre en commun les ressources documentaires qui pourront alimenter l'observatoire,
- de soutenir les entreprises dans leur projet de développement.

Après avoir précisé que la contribution financière de la CCPP au co-financement de l'OZEA s'élèverait à 2 500 € TTC par an pendant 3 ans, soit au total 7 500 € TTC, le président propose de donner suite à cette convention.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,**

**Autorise** le président à signer la convention à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Cote d'Azur portant sur la mise en place d'un Observatoire des Zones et Espaces d'Activités (OZEA), pour un montant de 2 500 € TTC par an pendant 3 ans, soit au total 7 500 € TTC. Ladite convention est annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160439-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2016

Le Président  
E. Mari

LE PRÉSIDENT  
E. MARI